



PROGRAMME PERMIS D

PRÉ-REQUIS

Etre titulaire du Permis B en cours de validité,
Une formation à l'Examen Théorique Général (code de la route) est nécessaire pour les titulaires de permis de plus de 5 ans,
Être titulaire de 24 ans,
Aptitude validé par un médecin agréé pour les permis de conduire,
Savoir lire et écrire la langue française.

DÉROULEMENT

FORMATION THÉORIQUE

Elle est particulièrement destinée aux participants titulaires du permis B depuis plus de 5 ans. Elle a pour objectif de réactualiser les règles de base du code de la route. Cette dernière est validée par un examen qui confère aux concernés les capacités théoriques nécessaires pour la suite de leur parcours.

I. FORMATION PRATIQUE : PARTIE PLATEAU

Connaitre les principaux organes d'un véhicule, les principales commandes et le tableau de bord.

- Effectuer les contrôles visuels avant la mise en route du moteur.
- S'installer au poste de conduite. Savoir regarder autour de soi.
- Démarrer et s'arrêter.
- Diriger le véhicule ou l'ensemble de véhicules en marche avant, en marche arrière, en ligne droite et en courbe.
- Savoir effectuer un arrêt de précision.
- Connaitre et savoir vérifier les équipements et les organes spécifiques.
- Savoir entretenir le véhicule, diagnostiquer une panne et éventuellement réparer.
- Spécifique « CE et BE » : savoir atteler et dételier.

II. FORMATION PRATIQUE : PARTIE CIRCULATION DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL

Connaitre et respecter les règles de circulation et de signalisation routière.

- Utiliser toutes les commandes.
- Rechercher les indices utiles. Adopter sa vitesse aux situations.

HORAIRES

Voir sur place à l'agence FORMATRANS : Nous contacter

OBJECTIFS

Etre capable de conduire un véhicule affecté au transport en commun comportant plus de huit places assises outre le siège du conducteur. Les véhicules de cette catégorie peuvent atteler une remorque ne dépassant pas 750 kg P.T.A.C, pour devenir conducteur de bus à titre professionnel il est obligatoire de suivre une formation FIMO voyageur.

CONTENU

✿ MAITRISER LE MAINTIEN DU VEHICULE OU DE L'ENSEMBLE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL

✿ CONNAÎTRE LA RÉGLEMENTATI EFFECTUER LES VERIFICATIONS COURANTES DE SECURITE DU VEHICULE OU DE L'ENSEMBLE AINSI QUE LES EXERCICES DE MANIABILITEE

✿ APPREHENDER LA ROUTE EN FONCTION DU GABARIT DU VEHICULE OU DE L'ENSEMBLE DANS CES CONDITIONS NORMALES DE CIRCULATION

✿ CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS

✿ PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SURE ET ECONOMIQUE

Chaque compétence est elle-même divisée en objectifs.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra vous présenter aux épreuves pratiques du permis de conduire.

PÉRIODE DE RÉALISATION

Une session de formation a lieu tous les mois.

MODALITE PEDAGOGIQUE

Formation uniquement en présentiel

EFFECTIFS

Effectif minimum et maximum de la formation autorisé

MOYENS HUMAINS

Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » et du CCS Groupe Lourd ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

VALIDITE

Âge du conducteur	Durée de validité
Moins de 55 ans	5 ans
De 55 à 60 ans	5 ans ou jusqu'à la date d'anniversaire des 60 ans
À partir de 60 ans	1 an

DUREE

140 Heures

COÛT

Voir la grille tarifaire à l'agence de Formatrans : Nous contacter

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Salles de cours équipées de moyen multimédia,
Véhicules porteurs adaptés à l'enseignement du permis D,
Fiche de suivi et livret d'apprentissage,
Supports pédagogiques remis aux stagiaires,
1 gilet de sécurité retro réfléchissant jaune.

SANCTION VISEE

Obtention du permis de conduire de la catégorie D,
Formation éligible au CPF,
Organisme agréé à la formation.

MODALITE D'ACCES

Etre éligible aux pré-requis.

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

L'assiduité des stagiaires est attestée par une signature journalière en demi-journée vérifiée par le formateur,
Epreuves pratiques de l'examen du permis de conduire de la catégorie D :
Hors-circulation et circulation, réalisées par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.

